

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 2

Ninetieth Meeting
9 January 1947

Quatre-vingt-dixième séance
9 janvier 1947

Lake Success
New York

TABLE OF CONTENTS

Ninetieth meeting

	Page
6. Provisional agenda	21
7. Adoption of the agenda.....	22
8. General discussion on regulation and re- duction of armaments.....	24

Documents

	Annex
The following documents, relevant to the nine- tieth meeting, appear in Supplement No. 2, Second Year:	
Letter from the representative of the USSR on the Security Council to the Secretary-General dated 27 December 1946 regarding the implementation of the resolution of the General Assembly on the general regulation and reduction of armaments (document S/229)	3
Letter from the Secretary-General to the President of the Security Council dated 30 December 1946 transmitting the General Assembly resolution on infor- mation on armed forces of the United Nations (document S/230)	4
Letter from the Secretary-General to the President of the Security Council dated 30 December 1946 transmitting the General Assembly resolution on prin- ciples governing general regulation and reduction of armaments (document S/231)	5
Draft resolution regarding the implemen- tation of the resolution of the General Assembly on the general regulation and reduction of armaments submitted by the representative of the United States at the eighty-eighth meeting of the Security Council (document S/233) ..	6
Draft resolution submitted by the repre- sentative of France at the ninetieth meeting of the Security Council (docu- ment S/243)	7

TABLE DES MATIERES

Quatre-vingt-dixième séance

	Pages
6. Ordre du jour provisoire.....	21
7. Adoption de l'ordre du jour.....	22
8. Discussion générale sur la réglementation et la réduction des armements.....	24

Documents

	Annexes
Les documents suivants, se rapportant à la quatre-vingt-dixième séance, figurent au Supplément No 2, Deuxième Année:	
Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'URSS au Conseil de sécurité, en date du 27 décembre 1946, concernant la mise en œuvre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur la réglementation et la ré- duction générales des armements (do- cument S/229)	3
Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, en date du 30 décembre 1946, accompagnant la résolu- tion de l'Assemblée générale sur les informations relatives aux forces armées des Nations Unies (document S/230) .	4
Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, en date du 30 décembre 1946, accompagnant la résolu- tion de l'Assemblée générale sur les principes régnant la réglementation et la réduction générales des armements (document S/231)	5
Projet de résolution relatif à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale concernant la réglementation et la réduction générales des arme- ments, soumis par le représentant des Etats-Unis à la quatre-vingt-huitième séance du Conseil de sécurité (docu- ment S/233)	6
Projet de résolution présenté par le repré- sentant de la France à la quatre-vingt- dixième séance du Conseil de sécurité (document S/243)	7

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

**SECURITY
COUNCIL**

**CONSEIL
DE SECURITE**

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

No. 2

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No 2

NINETYTHREErd MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 9 January 1947, at 3 p.m.*

President: Mr. N. J. O. MAKIN (Australia).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

6. Provisional agenda

1. Adoption of the agenda.
2. Resolution of the General Assembly on the "Principles governing the general regulation and reduction of armaments" (document S/231)¹ and proposals regarding its implementation: (a) letter from the representative of the USSR on the Security Council to the Secretary-General, dated 27 December 1946 (document S/229),² (b) draft resolution submitted by the representative of the United States at the eighty-eighth meeting of the Security Council (document S/233).³
3. Resolution of the General Assembly concerning "Information on armed forces of the United Nations" (document S/230).⁴
4. Letter from the Chairman of the Atomic Energy Commission to the President of the Security Council dated 31 December 1946, transmitting "The first report of the Atomic Energy Commission to the Security Council" (document S/239).

QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 9 janvier 1947, à 15 heures.*

Président: M. N. J. O. MAKIN (Australie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

6. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution de l'Assemblée générale sur les principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements (document S/231)¹ et propositions concernant sa mise en vigueur: a) lettre, en date du 27 décembre 1946, du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Secrétaire général (document S/229)²; b) projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis d'Amérique lors de la quatre-vingt-huitième séance du Conseil de sécurité (document S/233).³
3. Résolution de l'Assemblée générale concernant les renseignements relatifs aux forces armées des Nations Unies" (document S/230).⁴
4. Lettre, en date du 31 décembre 1946, du Président de la Commission de l'énergie atomique au Président du Conseil de sécurité, transmettant le "Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique au Conseil de sécurité" (document S/239).⁵

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 2, Annex 5.

² *Ibid.*, Annex 3.

³ *Ibid.*, Annex 6.

⁴ *Ibid.*, Annex 4.

⁵ *Ibid.*, Annex 3.

⁶ *Ibid.*, Annex 6.

⁷ *Ibid.*, Annex 4.

7. Adoption of the agenda

The PRESIDENT: I would wish to say in connexion with the fourth item that it has been placed on the agenda, although I understand the necessary number of days has really not been allowed for its distribution. But, I thought that it might be desirable for it to appear on the agenda in case certain references were made in the discussion on item 2. However, I would suggest that when we reach that item, in view of the fact that it has not had the proper number of days for distribution allowed under the rules, the discussion of that matter could, if desired by any member of the Council, be deferred until some later date.

I would also like to mention that I have received a letter from the representative of Canada indicating that his country was associated with the deliberations on the Atomic Energy Commission and at the appropriate moment, when this item is called, I will submit that letter so that the Council can deal with it in the appropriate way.

The first matter is the adoption of this agenda. Are there any questions or comments that members of the Council would wish to make?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At the last meeting of the Council we adopted the agenda. Items 2 and 3 were confirmed as questions requiring examination by the Security Council. It is not quite clear to me, therefore, why we should adopt the same agenda several times; is it in order to make it more convincing? There is one additional item, the fourth, which did not previously figure on the agenda, but, according to the rules of procedure, members of the Security Council should receive from the President any proposal regarding the agenda at least three days before the meeting. This has not been done; members of the Council did not receive this proposal from the President three days in advance. Therefore, according to our own rules of procedure we cannot include item 4 in the Council's agenda for today. Moreover, it is probable that we shall not have time to discuss this additional item. If we wish to consider this fourth item, we must at least place it on the agenda of a future meeting: otherwise we should be violating our own rules of procedure. That is the observation I wish to make.

The PRESIDENT: I would like to direct the attention of the representative of the USSR to rule 9, which states: "The first item of the provisional agenda for each meeting of the Security Council shall be the adoption of the agenda."

Therefore, each meeting requires the adoption of its agenda for that particular meeting. That is what I have sought to bring to the notice of the members of the Council at the initiation of the day's business.

It is true, as the representative of the USSR has said, that item 4 does not strictly comply with the terms of the rule in that the four days'

7. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire attirer l'attention sur le fait que le quatrième point a été inscrit à l'ordre du jour, bien que, autant que je sache, il ne se soit pas écoulé le nombre de jours nécessaire depuis la distribution du document auquel il se rapporte. J'ai toutefois pensé qu'il y avait peut-être intérêt à ce qu'il figurât à l'ordre du jour pour le cas où l'on s'y référerait au cours de la discussion du point 2. Je propose néanmoins, étant donné que le document n'a pas été distribué préalablement dans les délais réglementaires, que, lorsque nous aborderons cette question, la discussion puisse en être reportée à une date ultérieure si l'un des membres en exprime le désir.

Je tiens aussi à signaler que j'ai reçu du représentant du Canada une lettre rappelant que son pays participe aux délibérations de la Commission de l'énergie atomique et, au moment opportun, quand nous passerons à ce point, je donnerai connaissance de la lettre afin que le Conseil puisse y donner la suite qui convient.

Le premier point est l'adoption de l'ordre du jour. Les membres du Conseil ont-ils des questions à poser ou des observations à faire?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Nous avons adopté notre ordre du jour lors de notre dernière séance. Nous avons décidé que les points 2 et 3 devaient être soumis à l'examen du Conseil. Je ne comprends donc pas très bien pourquoi nous devrions approuver plusieurs fois le même ordre du jour. Est-ce pour lui donner plus de force? Il est vrai qu'il y a aussi le point 4, qui n'y était pas inscrit jusqu'ici. Conformément au règlement intérieur, il faut que les membres du Conseil soient informés au moins trois jours à l'avance des propositions du Président concernant l'ordre du jour. Cela n'a pas été fait. Au cours des trois derniers jours, le Président n'a soumis aucune proposition de ce genre aux membres du Conseil. Par conséquent, et conformément à notre règlement intérieur, nous ne pouvons pas inscrire le point 4 à notre ordre du jour d'aujourd'hui. Au reste, nous n'aurions probablement pas le temps d'examiner ce point supplémentaire aujourd'hui. Si nous voulons examiner ce quatrième point, il faut tout au moins l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance ultérieure: autrement nous violerions notre propre règlement intérieur. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me permets d'attirer l'attention du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'article 9 du règlement, qui est ainsi conçu: "Le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque séance du Conseil de sécurité est l'adoption de l'ordre du jour."

Il faut donc, pour chaque séance, que l'ordre du jour particulier à cette séance soit adopté. C'est ce que j'ai tenu à signaler à l'attention des membres du Conseil au début des travaux de cette journée.

Il est vrai, comme l'a dit le représentant de l'URSS, que le point 4 ne satisfait pas strictement aux dispositions de l'article, du fait que le

notice for distribution has not been given. It was included on the agenda, however, in view of the very close association that that item may have with other items which will be discussed. It was as a convenience to members of the Council that I thought it might be wise for this to be done, but if the representative of the USSR takes exception to its presence upon the agenda, it can be deferred as he has suggested, to a later meeting when it can be listed as an item on the agenda.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The task of the present meeting is to continue the discussion of the questions which were included in the agenda at the last meeting. Am I right in this? . . . (*continuing in English*) and which we included in the agenda of the Council at the last meeting.

The PRESIDENT : I would like to indicate to the representative of the USSR that the item which appears as the second item on the agenda was not reached at the last meeting and no discussion actually took place upon that particular question.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I did not say that we began a discussion on this question. I said we have to discuss the questions which were included in the agenda at the previous meeting of the Security Council.

The PRESIDENT : The representative of the USSR is perfectly correct in that statement, and I regret if I misunderstood him, but the rule definitely indicates that each meeting must confirm its own agenda; and therefore it is incumbent upon me as President to comply with the rule.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : Mr. President, I have no objection if you consider it necessary to confirm once again the agenda which we have already adopted. I have no objection.

Mr. EL-KHOURY (Syria) : I have no objection to the two items which were adopted at the last meeting being the subject of our discussion for today.

I would merely call attention to the order of priority of these two items. Item 2 is the resolution of the General Assembly concerning the reduction and regulation of armaments and item 3 is the resolution of the General Assembly concerning information on armed forces of the United Nations. I consider that the priority would indicate or would imply that the third item should precede the second item on today's agenda, since the General Assembly, in its resolution, states that the Security Council should give prompt consideration to formulating the practical measures, according to their priority, which are essential to provide for the general regulation and reduction of armaments.

I consider that the reduction of armaments must be preceded by a general knowledge of the existing armaments in order to ascertain what

délai préalable de quatre jours n'a pas été accordé. Si cependant il a été porté à l'ordre du jour, c'est en raison des rapports étroits que ce point peut présenter avec d'autres points qui seront discutés. C'est pour la commodité des membres du Conseil qu'il m'a paru sage de procéder ainsi; mais si le représentant de l'URSS a des objections à ce que ce point figure à l'ordre du jour, on pourra, comme il l'a suggéré, le reporter à une séance ultérieure quand la question pourra être retenue comme point de l'ordre du jour.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Si je comprends bien, nous avons à examiner aujourd'hui les questions qui ont été inscrites à l'ordre du jour lors de notre dernière réunion . . . (*pour suivant en anglais*) et que nous avons fait figurer à l'ordre du jour du Conseil lors de la dernière séance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je me permets de faire remarquer au représentant de l'URSS que le point 2 de l'ordre du jour n'a pas été abordé lors de la dernière séance et qu'en fait aucune espèce de discussion n'a eu lieu sur ce point particulier.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai pas dit que nous avions abordé la discussion sur ce point: j'ai dit que nous devons débattre les questions inscrites à l'ordre du jour lors de la dernière séance du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : La déclaration du représentant de l'URSS est parfaitement exacte, et je regrette de l'avoir mal comprise, mais le règlement établit de façon indiscutable que l'ordre du jour de chaque séance doit être confirmé à chaque séance et il m'incombe par conséquent, en tant que Président, de me conformer à cette règle.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Monsieur le Président, si vous estimez qu'il est nécessaire de confirmer à nouveau l'ordre du jour que nous avons déjà adopté, je n'y vois pas d'objection. Je ne m'y oppose pas.

M. EL-KHOURY (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai aucune objection à ce que les deux points qui ont été adoptés lors de la dernière séance fassent l'objet de notre discussion d'aujourd'hui.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur l'ordre de priorité de ces deux points. Le point 2 est la résolution de l'Assemblée générale concernant la réduction et la réglementation des armements et le point 3 est la résolution de l'Assemblée générale concernant les renseignements sur les forces armées des Nations Unies. A mon sens, l'ordre de priorité indiquerait, ou impliquerait, que le point 3 doit précéder le point 2 à l'ordre du jour d'aujourd'hui, puisque l'Assemblée générale recommande dans sa résolution que le Conseil de sécurité accorde une attention immédiate, à l'énoncé, selon leur ordre d'urgence, des mesures pratiques indispensables en vue de la réglementation et de la réduction générales des armements.

J'estime que la réduction des armements doit être précédée d'une connaissance générale des armements existants, afin de savoir quelle partie

part of these armaments is to be kept and what part should be reduced. Therefore, I think the third item should either be incorporated with the second item and the two studied as one item, or the third item should precede the second and be decided upon first.

The PRESIDENT: I would like to bring to the attention of the representative of Syria that the item listed as having precedence in this matter is submitted to us by the General Assembly with the request that it shall receive prompt consideration, and the item to which the representative of Syria has referred indicates that the Assembly calls upon the Security Council to determine as soon as possible the information which the Member States should be called upon to furnish in order to give effect to this resolution.

Therefore, as the representative of Syria will see, both can be regarded with urgency, but the item that is listed today as the first item for discussion is the broad question, and it no doubt covers substantially the item that he has referred to. But you will see that one item is referred to as "for prompt attention" and the other is "as soon as possible".

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I shall object to our beginning with the third item on the agenda instead of the second. I consider there are no grounds for postponing further discussion of item 2. It is true that the item 3 is connected with item 2. It is also true that, in a certain sense, item 3 is a part of the general problem mentioned in item 2. But it is precisely because item 3 is part of the more general question that the Security Council should give first consideration to the resolution of the General Assembly on the general regulation and reduction of armaments.

The PRESIDENT: Do I take it then that the agenda with the exception of item 4, which is deferred until a later meeting, is adopted? If there is no objection to that procedure, it is adopted.

8. General discussion on regulation and reduction of armaments

The PRESIDENT: Before calling for discussion upon the first item of the agenda, I feel that it is possibly expected that I bring to the notice of the Council certain phases of this matter which might be helpful in the approach that we make to a discussion of it. I should like to make some general observations on the subject matter of today's meeting and to submit for consideration by this Security Council certain suggestions regarding the way in which the subject might be handled.

The subject of disarmament has come before the Security Council under three headings. In the first place, we have a resolution transmitted from the General Assembly on the principles governing the general regulation and reduction of armaments, and in connexion with that resolution we already have before us proposals by

de ces armements doit être conservée et quelle partie doit en être réduite. A mon avis, par conséquent, ou bien le point 3 doit être incorporé dans le point 2, les deux points étant étudiés en même temps comme n'en faisant qu'un seul, ou bien le point 3 doit précéder le point 2 et faire le premier l'objet d'une décision.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais attirer l'attention du représentant de la Syrie sur le fait que le point classé comme devant recevoir priorité en la matière nous est soumis par l'Assemblée générale, avec demande de lui accorder une attention immédiate, et que le point dont le représentant de la Syrie vient de faire mention indique que l'Assemblée prie le Conseil de sécurité de déterminer aussitôt que possible quels renseignements les Etats Membres pourront être appelés à fournir afin de donner effet à cette résolution.

Donc, comme le représentant de la Syrie s'en rendra compte, ces points peuvent présenter tous deux un caractère d'urgence, mais le point qui est classé aujourd'hui comme le premier de la discussion est la question dans son ensemble et, sans aucun doute, il englobe le point dont il a parlé. Vous remarquerez cependant que pour l'un des points on emploie l'expression "attention immédiate" et pour l'autre "dès que possible".

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je m'oppose à ce que nous examinions le point 3 de l'ordre du jour avant le point 2. Je crois qu'il n'y a aucune raison d'ajourner la discussion du point 2. Il est exact que le point 3 est lié au point 2. Il est exact également que, par certains côtés, le point 3 ne constitue qu'une partie du problème général qui fait l'objet du point 2. C'est précisément pour cette raison que le Conseil de sécurité doit étudier d'urgence la résolution de l'Assemblée générale sur la réglementation et la réduction générales des armements.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dois-je considérer que l'ordre du jour est adopté, à l'exception du point 4, qui est reporté à une séance ultérieure? Si aucune objection n'est formulée, il en est ainsi décidé.

8. Discussion générale sur la réglementation et la réduction des armements

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant d'ouvrir la discussion sur le premier point de l'ordre du jour, je pense qu'on attend peut-être de moi que je rappelle au Conseil certains aspects de la question, ce qui nous permettra peut-être d'aborder plus facilement la discussion. J'aime-rais faire quelques observations générales sur l'objet de la séance d'aujourd'hui et soumettre à l'examen du Conseil de sécurité certaines suggestions sur la manière dont la question pourrait être traitée.

La question du désarmement se présente au Conseil de sécurité sous trois rubriques. Nous avons d'abord une résolution transmise par l'Assemblée générale sur les principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements et, en relation avec cette résolution, nous sommes déjà saisis de propositions soumises

the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America.

Secondly, the Security Council has received from the General Assembly a resolution which is implicitly linked with another Assembly resolution on the principles governing the regulation and reduction of armaments. It calls upon the Security Council to determine as soon as possible the information respecting armed forces which the States Members shall be called upon to furnish.

Thirdly, the Security Council has received the first report of the Atomic Energy Commission, and this report, in discussing the whole problem of the control of atomic energy to ensure its use only for peaceful purposes, necessarily gives very close attention to the elimination from national armaments of atomic weapons and to the effective safeguards by means of inspection and other means to protect complying States against the hazards of violations and evasions. This report from the Atomic Energy Commission is undoubtedly the most thorough and comprehensive basis which could be made available to the Security Council for the consideration of the elimination of atomic weapons.

The first of the items on today's agenda is the General Assembly resolution of 14 December (document S/231). If the terms of that resolution are examined closely, it will be found that it really covers all three matters to which I have referred, and in addition draws attention to a fourth matter, namely, the implementation of Article 43. If we look closely at the terms of the General Assembly resolution of 14 December, it will be found that it contains the following precise recommendations to the Security Council:

(a) That the Security Council give prompt consideration to formulating practical measures, according to their priority, which are essential to provide for the general regulation and reduction of armaments and armed forces, and to assure that such regulation and reduction of armaments and armed forces will be generally observed;

(b) That the Security Council expedite consideration of the report which the Atomic Energy Commission will make to the Security Council, and that it facilitate the work of that Commission, and also that it expedite the consideration of a draft convention or conventions for the creation of an international system of atomic energy control;

(c) That the Security Council give prompt consideration to the elaboration of proposals to provide for practical and effective safeguards, both in connexion with atomic energy and the general regulation and reduction of armaments to protect complying States against the hazards of violations and evasions;

(d) That the Security Council hasten as

par les représentants de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique.

En second lieu, le Conseil de sécurité a reçu de l'Assemblée générale une résolution qui se rattache implicitement à une autre résolution de l'Assemblée relative aux principes régissant la réglementation et la réduction des armements. Cette résolution demande au Conseil de sécurité de déterminer aussitôt que possible les informations que les Etats Membres se sont appelés à fournir sur les forces armées.

Troisièmement, le Conseil de sécurité a reçu le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique. Ce rapport, dans l'étude qu'il consacre à la question d'ensemble du contrôle de l'énergie atomique en vue d'en réservé l'usage uniquement à des fins pacifiques, accorde nécessairement une attention particulière au problème consistant à éliminer des armements nationaux les armes atomiques et aux mesures efficaces de sauvegarde à prendre, par le moyen d'inspections ou par d'autres méthodes, pour protéger les Etats respectueux des décisions de la Commission contre les risques de violation et de subterfuge. C'est là, sans aucun doute, le document de base le plus approfondi et le plus complet qui puisse être mis à la disposition du Conseil de sécurité pour l'étude de l'élimination des armes atomiques.

Le premier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui est la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre (document S/231). Si l'on examine avec attention les termes de cette résolution, on constatera qu'en réalité elle englobe les trois questions auxquelles je me suis reporté et que, de plus, elle attire l'attention sur une quatrième question: la mise en vigueur de l'Article 43. En étudiant attentivement les termes de la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre, on voit que celle-ci renferme les recommandations précises suivantes à l'adresse du Conseil de sécurité:

a) Que le Conseil de sécurité mette rapidement à l'étude, selon leur ordre de priorité, les mesures pratiques indispensables en vue d'appliquer la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées, et d'assurer que cette réglementation et cette réduction des armements et des forces armées seront généralement respectées;

b) Que le Conseil de sécurité hâte l'étude du rapport que lui fera la Commission de l'énergie atomique et facilite le travail de cette Commission, et qu'il hâte également l'étude d'un projet ou de projets de conventions, visant l'établissement d'un système international de contrôle de l'énergie atomique;

c) Que le Conseil de sécurité étudie sans retard l'élaboration de propositions tendant à fournir des garanties pratiques et efficaces, tant en ce qui concerne l'énergie atomique que la réglementation et la réduction générales des armements, afin de protéger les Etats respectueux des décisions de la Commission contre les risques de violations et de subterfuge;

d) Que le Conseil de sécurité hâte autant

much as possible the placing at its disposal of the armed forces mentioned in Article 43 of the Charter;

(*) Furthermore, it is made clear, both by the separate resolution regarding information on armed forces and by the references in the disarmament resolution to the withdrawal of forces abroad and the reduction of national armed forces, that the General Assembly wished the Security Council to proceed promptly with the gathering of information regarding armed forces as part of its general work in the field of disarmament.

It would appear that if this Council were prepared simply to express its approval of the General Assembly resolution—and in this connexion I would recall that each of our Governments has, through its membership in the General Assembly, already joined in the unanimous approval of the resolution—and if it were prepared to agree to take action on the five precise recommendations which the General Assembly has made, it would in fact be doing exactly what the Members of the United Nations wish done immediately in respect of disarmament. It would then only remain for the Security Council to set up the machinery and to devise the methods by which it could carry out these recommendations; fortunately, much of that machinery already exists and the methods are already part of the familiar practices of the United Nations.

All members of this Council will surely agree, and it is implicit in the terms of the General Assembly resolution, that we cannot consider any of the various phases of disarmament separately.

Our first task as a Council, and it is an urgent task, is to apply ourselves to all those phases of the problem of disarmament which are now before the Security Council, and, without at this stage attempting to say which will prove in the long run to be the more important, to consider the whole problem, without losing sight of the great objective which all proposals are intended to serve.

We are now at the threshold of a period of practical and intensive work which we all hope will be of lasting benefit to mankind. That is a matter in which co-operation between nations, and particularly between all the great Powers, is desirable. We have come to the point where all Members of the United Nations, by their unanimous acceptance of the General Assembly resolution of 14 December, have, without a single exception, pledged themselves to give that co-operation and dedicated themselves to that task.

This is not a moment for taking sides, or for attempting to force through our own favourite ideas at the expense of those of other Members of the United Nations. It is not a time for trying to find the final solution to every problem, or to insist that we must accept a given conclusion. It is a time for starting work. As a Security Council, which is taking up this most important

que possible la mise à sa disposition des forces armées mentionnées à Article 43 de la Charte;

e) En outre, il ressort clairement, à la fois de la résolution séparée relative aux informations sur les forces armées et des allusions faites dans la résolution sur le désarmement au retrait des forces se trouvant à l'étranger et à la réduction des forces armées nationales, que l'Assemblée générale désire que le Conseil de sécurité procède rapidement à la réunion de renseignements concernant les forces armées, la réunion de ces renseignements étant considérée comme partie de son activité générale en matière de désarmement.

Il semble que, si le Conseil voulait bien, simplement, exprimer son approbation de la résolution de l'Assemblée générale—and dans cet ordre d'idées je rappellerai que chacun de nos Gouvernements, par l'intermédiaire de ses représentants à l'Assemblée générale, a déjà pris part à l'approbation unanime de la résolution—and si nous étions disposés, en tant que Conseil, à accepter de donner suite aux cinq recommandations précises que l'Assemblée générale a faites au Conseil, nous ferions en réalité exactement ce que les Membres des Nations Unies désirent qui soit fait immédiatement en matière de désarmement. Il ne resterait plus alors pour le Conseil de sécurité qu'à instituer un mécanisme et à élaborer les méthodes qui permettront de donner effet à ces recommandations; fort heureusement, une grande partie de ce mécanisme existe déjà et les méthodes sont déjà d'un usage familier pour les Nations Unies.

Tous les membres de ce Conseil conviendront certainement, et cela est implicitement indiqué dans les termes de la résolution générale, que nous ne pouvons pas étudier séparément les divers aspects du désarmement.

Notre première tâche, en tant que Conseil, et c'est une tâche urgente, est de nous consacrer à tous les aspects du problème du désarmement qui sont actuellement soumis au Conseil de sécurité et, sans chercher au stade actuel à dire lequel se révélera à la longue le plus important, de considérer le problème dans son ensemble, sans jamais perdre de vue le but élevé auquel tendent toutes les propositions.

Nous sommes maintenant au commencement d'une période de travail pratique et intense qui, nous l'espérons tous, se traduira pour l'humanité par un bénéfice durable. C'est une question pour laquelle la coopération entre toutes les nations, et particulièrement entre toutes les grandes Puissances, est souhaitable. Nous en sommes au point où tous les Membres des Nations Unies, par leur acceptation unanime de la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre, se sont, sans exception aucune, engagés à apporter cette coopération et se sont dévoués à cette tâche.

Ce n'est pas le moment pour chacun de nous de se ranger d'un côté ou de l'autre, ou de tenter de faire triompher ses propres vues sur celles des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas maintenant que nous devons essayer de trancher tous les problèmes ou d'insister sur la nécessité d'adopter telle ou telle conclusion. L'heure est venue de nous mettre à l'œuvre.

subject for the first time, we can set aside any conflicts of opinion that may have arisen with respect to the General Assembly resolution or the preparation of the Atomic Energy Commission's report, and devote ourselves entirely to the one matter which is now before us: the constructive task incumbent upon us to carry out the recommendations of the General Assembly and to use a very valuable report transmitted to us by the Atomic Energy Commission.

This is neither the time nor the place to attempt to resolve all the difficulties that surround this subject. This is the moment for the Security Council to demonstrate to the world that it is prepared and able to go on with the task of formulating plans for disarmament in a workman-like manner and in that spirit of unanimity which inspired the General Assembly resolution of 14 December.

I, therefore, submit for the Council's consideration that, in taking up the debate on the General Assembly resolution, we should recognize that this resolution contains the five precise recommendations to which I have referred, and we should first consider whether, as a Council, we will adopt those recommendations and act upon them. If we do adopt them, I suggest that we should then concentrate on the initiation of measures for carrying them out. The proposals made by the USSR and the United States of America should then be considered. In the opinion of our delegation, neither of these proposals excludes the other. To illustrate what is in the mind of the Australian delegation, I would suggest that the immediate outcome of our deliberations might be an agreement to take concurrent decisions to the following effect:

(a) To establish along the lines proposed by the representative of the USSR a commission to proceed immediately to the elaboration of practical measures to implement the General Assembly's decision on the general regulation of armaments and armed forces and the establishment of international control to assure the reduction of armaments and armed forces;

(b) To accept the first report of the Atomic Energy Commission as a basis for the immediate initiation of the second stage of the Commission's work and, as the General Assembly resolution requires, to facilitate the Commission's work and to expedite the preparation of a draft convention or conventions for the creation of an international system of atomic energy control;

(c) To refer immediately to the Military Staff Committee the rapid implementation of Article 43 and, at the same time, of the General Assembly resolution regarding information on armed forces.

If prompt measures of this kind could be taken, we would have initiated on parallel lines a useful series of concurrent activities, all of

En tant que Conseil de sécurité, qui aborde pour la première fois ce problème important entre tous, nous pouvons écarter les conflits d'opinions qui ont pu se produire au cours de l'élaboration de la résolution de l'Assemblée générale ou pendant la préparation du rapport de la Commission de l'énergie atomique, pour nous consacrer à la seule tâche qui nous occupe en ce moment: l'œuvre constructive qui nous incombe d'exécuter les recommandations qui nous ont été adressées par l'Assemblée générale, et de tirer parti du précieux rapport de la Commission de l'énergie atomique.

Ce n'est ni le temps ni le lieu d'essayer de ré-soudre toutes les difficultés que présente ce problème. Ce que le Conseil de sécurité doit faire maintenant, c'est prouver au monde qu'il est disposé à poursuivre la tâche consistant à dresser des plans en vue du désarmement et qu'il est en mesure de le faire, d'une manière constructive et dans l'esprit d'unanimité qui animait la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre.

Je me permets, en conséquence, de soumettre à l'examen du Conseil de sécurité cette suggestion: en abordant le débat sur la résolution de l'Assemblée générale, nous reconnaîtrions que cette résolution contient les cinq recommandations précises auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure et nous examinerions tout d'abord si, en tant que Conseil, nous allons adopter ces recommandations et leur donner suite. Dans l'affirmative, je suggérerais que nous nous consacrions à l'élaboration des mesures que nécessite leur application. C'est ici que les propositions des représentants de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique viendront à notre examen. De l'avis de la délégation australienne, ces deux propositions ne s'excluent pas l'une l'autre. Pour illustrer la pensée de notre délégation je me permets de suggérer que le résultat immédiat de nos délibérations pourrait être un accord selon lequel nous prendrions concurremment les décisions suivantes:

a) Créer, en nous inspirant de la proposition du représentant de l'URSS, une commission qui procéderait immédiatement à l'élaboration de mesures pratiques tendant à donner effet à la décision de l'Assemblée générale sur la réglementation générale des armements et des forces armées, et l'établissement d'un contrôle international permettant d'assurer la réduction des armements et des forces armées;

b) Accepter le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique afin qu'il serve de base pour que cette Commission puisse aborder immédiatement le second stade de ses travaux; et, comme le demande la résolution de l'Assemblée générale, faciliter les travaux de cette Commission et hâter l'élaboration d'un projet de convention ou de conventions en vue de la création d'un système international de contrôle de l'énergie atomique;

c) Renvoyer immédiatement au Comité d'état-major l'exécution rapide des dispositions de l'Article 43, et, en même temps, de la résolution de l'Assemblée générale concernant les renseignements sur les forces armées.

Si des mesures de ce genre pouvaient être promptement adoptées, nous aurions entamé, parallèlement et concurremment, une série d'ac-

which would be under constant review by the Security Council, and might well lead, within the course of the next two or three months, to rapid progress in accordance with the unanimous wish of all Members of the United Nations, which implies, of course, all members of the Security Council, as intended by the General Assembly resolution.

I, therefore, suggest to the Council:

(a) That it should now take up the first item of the agenda, namely, the item relating to document S/231, and agree to adopt the recommendations made by the General Assembly to the Security Council;

(b) That it should then decide upon measures to carry out those recommendations.

If we can do that, we should probably find, when we come to the other items of today's agenda, that there was very little remaining to be said and that we had, in fact, reached agreement to pursue, in a practical way, the tasks laid upon us both by the Charter of the United Nations and by the will of its Members.

The PRESIDENT: Item 2 of the agenda is now before the Council for discussion.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): As I have already pointed out in my statement at the meeting of the Security Council on 31 December 1946, the Government of the USSR, when it submitted its proposals on 27 December, intended to expedite the preparation by the Council of practical measures to secure the fulfilment of the General Assembly resolution of 14 December on the general regulation and reduction of armaments and armed forces. The necessity of determining such practical measures is evident. The adoption of the above-mentioned resolution by the Assembly is an event of great historical significance. However, at the present time the task is to enforce the resolution of the General Assembly without further delay. With this very purpose, that is, the swift adoption of practical measures to implement the decision of the General Assembly, the Government of the USSR submitted to the Security Council its proposal on the establishment of a commission which would immediately proceed to work out such measures, and would submit them to the Council for consideration, within a maximum time limit of three months.

At the meeting of the Security Council on 31 December, the representatives of some States expressed their wish that the USSR proposals be discussed at the next meeting. I did not object to this, since I thought that the Security Council would discuss the substance of these proposals at its next meeting. Today we are discussing their substance. As it already became known at the last meeting of the Council, the representative of the United States took a position towards

tivités utiles qui seraient toutes sous le contrôle constant du Conseil de sécurité, et cette série d'activités pourrait fort bien aboutir, au cours des deux ou trois mois à venir, à des progrès rapides, conformément au vœu unanime de tous les Membres des Nations Unies, ce qui implique, naturellement, tous les membres du Conseil de sécurité; cela serait conforme au vœu exprimé dans la résolution de l'Assemblée générale.

Je me permets en conséquence de faire au Conseil les suggestions suivantes:

a) Le Conseil aborderait maintenant l'examen du premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire de la question ayant trait au document S/231, et tout d'abord déciderait d'accepter les recommandations que lui a faites l'Assemblée générale;

b) Nous pourrions ensuite décider des mesures à prendre pour donner effet à ces recommandations.

Si nous pouvons procéder ainsi, il est probable que, lorsque nous aborderons les autres points de notre ordre du jour, nous constaterons qu'il nous reste bien peu de chose à dire et qu'en réalité nous sommes parvenus à nous mettre d'accord pour poursuivre, d'une manière pratique, les tâches qui nous incombent, tant en vertu de la Charte des Nations Unies que par la volonté de ses Membres.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil passe maintenant à la discussion du point 2 de l'ordre du jour.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Comme je l'ai déjà indiqué dans la déclaration que j'ai faite au cours de la séance du Conseil de sécurité du 31 décembre 1946, le Gouvernement de l'URSS, en soumettant ses propositions le 27 décembre, songeait à hâter l'élaboration, par le Conseil, des mesures pratiques qui permettront d'exécuter la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre, relative à la réglementation et à la réduction générales des armements et des forces armées. La nécessité de mesures pratiques de ce genre est évidente. L'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution en question est un événement d'une grande portée historique. A l'heure actuelle, toutefois, il s'agit de commencer, sans autre délai, à mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale. C'est pour atteindre ce but précis, c'est-à-dire pour accélérer l'adoption de mesures pratiques visant l'exécution de la décision de l'Assemblée générale, que le Gouvernement de l'URSS a soumis au Conseil de sécurité une proposition tendant à la création, par le Conseil, d'une Commission qui procéderait immédiatement à l'élaboration de pareilles mesures et les soumettrait à l'examen du Conseil au plus tard dans un délai de trois mois.

A la séance du Conseil de sécurité du 31 décembre 1946, les représentants de certains Etats ont exprimé le désir que les propositions soviétiques fussent discutées à la séance suivante. Je n'ai pas soulevé d'objections, pensant que le Conseil de sécurité discuterait le fond de ces propositions à sa séance suivante. Nous examinons aujourd'hui le fond de ces propositions. Comme on l'a vu, dès la dernière séance du Conseil, le représentant des Etats-Unis a pris

the USSR proposals which was neither sufficiently definite nor sufficiently clear. He submitted for consideration of the Security Council the draft resolution under which the Council should consider at the present time only one question envisaged by the resolution of the General Assembly on 14 December: the control of atomic energy. The consideration of other questions, it follows from the United States draft resolution, should be postponed to some future date. In the draft resolution, it is directly indicated that the Security Council should take further practical measures toward the realization of the General Assembly resolution, after the decision on the report of the Atomic Energy Commission is taken.

From the United States draft resolution, as well as from the statement made by its representative at the last meeting of the Council, it is still not clear whether the United States supports the proposals submitted by the Government of the USSR. However, from the text of the United States draft resolution, as well as from the statement made by its representative, it appears that the procedure suggested by this draft resolution for consideration by the Security Council of the separate problems set forth in the General Assembly resolution is not in conformity with the latter. Furthermore, it contradicts that resolution. The General Assembly resolution does not give priority to consideration of any of the questions involved. It points out the necessity for the Security Council to proceed without delay to work out measures on both questions: the general reduction of armaments and armed forces and the control of atomic energy, in order to ensure "practical and effective safeguards in connexion with the control of atomic energy and the general regulation and reduction of armaments" (paragraph 5).

The General Assembly resolution does not provide for the postponement of the consideration of any of the questions set forth in it, nor for the postponement of adoption by the Council of appropriate measures to ensure effective safeguards in connexion with control of atomic energy and the general regulation and reduction of armaments and armed forces. On the contrary, it points out the necessity of "prompt" consideration of all such questions. It obliges us to consider at the same time the question of atomic energy control, as well as the question of the regulation and reduction of armaments and armed forces to ensure the adoption of measures for the early general regulation and reduction of armaments and armed forces, for the prohibition of the use of atomic energy for military purposes and the elimination from national armaments of atomic and all other major weapons adaptable now or in the future to mass destruction.

Where does the United States proposal lead? After a careful study, it is not difficult to understand that it leads to delay in the elaboration

position, d'une manière qui n'était ni suffisamment claire, ni suffisamment précise, à l'égard des propositions de l'URSS. Il a soumis à l'examen du Conseil de sécurité un projet de résolution aux termes duquel le Conseil, pour le moment, n'étudierait qu'une des questions visées par la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre: la question du contrôle de l'énergie atomique. Il résulte du projet de résolution de la délégation des Etats-Unis que l'étude des autres questions serait remise à une date ultérieure. Il est nettement indiqué dans le projet de résolution que le Conseil de sécurité prendrait d'autres mesures pratiques pour la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale après qu'une décision aurait été prise sur le rapport de la Commission de l'énergie atomique.

On ne voit pas encore clairement, d'après le projet de résolution des Etats-Unis, non plus que d'après la déclaration du représentant de ce pays à la dernière séance du Conseil, si le Gouvernement des Etats-Unis appuie ou non les propositions soumises par le Gouvernement de l'URSS. Cependant, d'après le texte du projet de résolution des Etats-Unis aussi bien que d'après la déclaration de leur représentant, il apparaît que la procédure que propose ce projet de résolution pour l'étude, par le Conseil de sécurité, des problèmes distincts énoncés dans la résolution de l'Assemblée générale, n'est pas conforme à cette résolution. Je dirai plus: elle contredit cette résolution. La résolution de l'Assemblée générale n'indique aucune priorité quant à l'ordre dans lequel les différentes questions dont il s'agit devront être examinées; elle souligne la nécessité pour le Conseil de sécurité de procéder sans retard à l'élaboration des mesures à prendre relativement à ces deux questions: réduction générale des armements et des forces armées et contrôle de l'énergie atomique, pour faire en sorte que soient instituées des "garanties pratiques et efficaces en ce qui concerne le contrôle de l'énergie atomique et la réglementation et la réduction générales des armements" (paragraphe 5).

La résolution de l'Assemblée générale ne prévoit ni l'ajournement de l'étude d'aucune des questions qu'elle vise, ni l'ajournement de l'adoption, par le Conseil, de mesures propres à assurer des garanties efficaces quant au contrôle de l'énergie atomique et à la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées. Au contraire, elle souligne la nécessité d'une étude "rapide" de tous ces problèmes. Elle nous oblige à étudier en même temps la question du contrôle de l'énergie atomique et celle de la réglementation et de la réduction des armements et des forces armées, en vue de l'adoption de mesures tendant à réaliser à bref délai la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées, à interdire l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires et à éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes importantes pouvant être utilisées, maintenant ou à l'avenir, à des destructions massives.

Où la proposition des Etats-Unis nous mène-t-elle? Après l'avoir étudiée avec soin, il n'est pas difficile de comprendre qu'elle nous mène à re-

of practical measures for the realization of the general regulation and reduction of armaments and armed forces; for, artificially, it makes the solution of this task dependent on the progress and results of the study of the report of the Atomic Energy Commission by the Security Council. We ought to give the authors of this proposal their due for their frankness and simple logic: either you agree to the United States proposals on control of atomic energy, and therefore agree to the proposals on working out practical measures for the general reduction of armaments and armed forces, or, if everything does not go smoothly with the United States proposals on control of atomic energy, then we refuse in general to occupy ourselves with the working out of measures for the general reduction of armaments and armed forces. That is the conclusion that follows from the draft resolution submitted by the representative of the United States. That is the sense of this draft resolution.

The attempts to make the working out of concrete measures for the realization of the General Assembly decision on a specific question dependent on the progress and results of the consideration of another, to the detriment of the general application of the General Assembly decision on "Principles governing the general regulation and reduction of armaments" cannot be justified by references to the necessity of giving priority to any specific question. Actually, the task of the Security Council is to proceed without delay to work out the practical measures on all the questions on which the General Assembly has taken the decision.

Thus, the draft resolution submitted by the representative of the United States is not in conformity with the resolution of the General Assembly, and for that reason I cannot subscribe to it.

During the discussion of the questions arising from the decision of the General Assembly, we should be guided by the common interest of the United Nations in the cause of strengthening peace and international security. We should proceed from the necessity of a more prompt realization of the decision of the Assembly. The delay in consideration of the concrete questions concerning general regulation and reduction of armaments and armed forces on the basis of sundry plausible excuses cannot promote the successful beginning of the realization of this important decision which would play an historical role in establishing a stable peace and friendly relations among nations.

I wish to express the hope that the Security Council will adopt the proposals submitted for its consideration by the Government of the USSR on 27 December 1946, and proceed without delay to work out the necessary measures for the application of the resolution of the General Assembly.

tarde l'élaboration des mesures pratiques nécessaires à la réalisation de la réglementation et de la réduction générales des armements et des forces armées, puisqu'elle fait dépendre artificiellement la solution de ce problème des progrès et des résultats de l'étude du rapport de la Commission de l'énergie atomique par le Conseil de sécurité. Nous devrions rendre un hommage mérité à la franchise des auteurs de cette proposition, dont la logique est fort simple: ou bien nous acceptons les propositions des Etats-Unis d'Amérique sur le contrôle de l'énergie atomique, et alors nous acceptons les propositions relatives à l'élaboration de mesures pratiques pour la réduction générale des armements et des forces armées; ou bien, si tout ne va pas uniquement en ce qui concerne la proposition des Etats-Unis sur le contrôle de l'énergie atomique, alors nous refusons d'une manière générale de nous occuper de l'élaboration de mesures pour la réduction générale des armements et des forces armées. Telle est très exactement la conclusion qui découle du projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis. Tel est exactement le sens de ce projet de résolution.

Ces tentatives visant à subordonner l'élaboration de mesures concrètes pour la mise en œuvre d'une décision prise par l'Assemblée générale sur une question déterminée aux progrès et aux résultats obtenus dans l'étude d'une autre question, et cela, au détriment de la mise en application de la décision de l'Assemblée générale sur les "principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements", ces tentatives, dis-je, on ne saurait les justifier en invoquant la nécessité de donner la priorité à telle ou telle question déterminée. En fait, la tâche du Conseil de sécurité consiste à procéder sans retard à l'élaboration des mesures pratiques qu'entraînent toutes les questions sur lesquelles l'Assemblée générale a pris une décision.

Il s'ensuit que le projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis n'est pas conforme à la résolution de l'Assemblée générale et, pour ce motif, je ne puis m'y rallier.

Dans la discussion des problèmes que pose la décision de l'Assemblée générale, nous devrions être guidés par l'intérêt commun des Nations Unies dans la cause du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous devrions agir en nous inspirant de la nécessité de mettre plus rapidement en œuvre la décision de l'Assemblée générale. Retarder l'étude des questions concrètes relatives à la réglementation et à la réduction générales des armements et des forces armées, sous toutes sortes de prétextes plausibles, ne saurait contribuer à assurer un début favorable à la mise en application de cette décision importante, qui est appelée à jouer un rôle historique dans l'édification d'une paix stable et dans l'établissement de relations amicales entre les nations.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité adoptera les propositions qui lui ont été soumises par le Gouvernement de l'URSS le 27 décembre 1946, et qu'il procédera sans retard à l'élaboration des mesures qui s'imposent pour la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale.

Mr. JOHNSON (United States of America): The item of the agenda which we are now discussing covers a wide and varied set of problems. I think it is important for the Security Council to give very careful consideration to the timing and the manner in which it will deal with these various problems. The United States delegation thinks that we should accept the Assembly resolution as a basis for our consideration of the general problem of the regulation and reduction of armaments and armed forces. In fact, I do not see how we could consistently do anything else. That resolution passed the General Assembly unanimously and it is certainly, to say the least, an expression of the hopes of the world.

I should like to draw your attention to the fact that the resolution of the General Assembly, after indicating the general scope of the problem in paragraphs 1 and 2, proceeds immediately to emphasize the importance of expediting the work of the Atomic Energy Commission in fulfilling the directive which the General Assembly gave it nearly a year ago. In the opinion of the United States delegation, it is vital to the success of our joint aim and aspiration, which is to construct an international system for the general regulation and reduction of armaments and armed forces, that we proceed to take first things first. The United States feels that effective international control of atomic energy is the key to the whole problem and must come first. I find it difficult to believe that regulation of armaments generally can be effectively achieved without general agreement on the fundamental problems relating to the control of atomic energy.

It is our view that substantial progress in the crucial field of international atomic energy control is a prerequisite to success in the general field of the regulation of armaments. It seems obvious that the problems we face in attempting to deal with the various aspects of arms regulation, whether we are dealing specifically with the atomic bomb or other weapons of mass destruction, or with conventional weapons, are very simple. We are not concerned with unilateral disarmament. We are only concerned with collective regulation of armaments and armed forces. We know from experience that it is not safe to rely upon a system of regulation which is not collectively enforced. The creation of a system of effective regulation is fundamentally a problem of devising effective international controls and safeguards which will protect complying States against the hazards of violations and evasions. We cannot expect any nation to accept any system for the regulation of armaments and armed forces unless it is satisfied that the international controls and safeguards provided will be truly effective. No system of this nature which leaves law-abiding States weak and helpless in the face of aggression can ever contribute to world peace and security.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le point de l'ordre du jour que nous discutons en ce moment comprend une série de problèmes vastes et complexes. Je crois qu'il est important pour le Conseil de sécurité de consacrer un examen très attentif à l'établissement de son programme de travail et à la façon dont il abordera les divers problèmes qui se posent. La délégation des Etats-Unis estime que nous devrions accepter la résolution de l'Assemblée comme base de l'étude que nous ferons du problème général de la réglementation et de la réduction des armements et des forces armées. En fait, je ne vois pas ce que nous pourrions logiquement faire d'autre. Cette résolution a été votée par l'Assemblée générale à l'unanimité et le moins qu'on puisse en dire est qu'elle constitue l'expression des espoirs du monde entier.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la résolution de l'Assemblée générale, après avoir indiqué la portée générale du problème dans les paragraphes 1 et 2, souligne immédiatement après l'importance qu'il y a à hâter les travaux de la Commission de l'énergie atomique, en exécution des instructions que l'Assemblée générale a données à cette Commission il y a près d'un an. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, il est essentiel, pour la réalisation de nos aspirations et de nos buts communs, c'est-à-dire l'établissement d'un système international pour la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées, il est essentiel que nous commençons par le commencement. Les Etats-Unis estiment qu'un contrôle international efficace de l'énergie atomique constitue la clef de tout le problème et que c'est cette question que nous devons examiner en premier lieu. J'ai peine à croire que la réglementation des armements en général puisse être réalisée d'une manière efficace sans qu'il y ait accord sur les problèmes fondamentaux relatifs au contrôle de l'énergie atomique.

Selon nous, des progrès substantiels dans le domaine vital du contrôle international de l'énergie atomique constituent une condition préalable du succès dans le domaine général de la réglementation des armements. Que nous nous occupions spécialement de la bombe atomique, des autres moyens de destruction massive, ou des armes faisant l'objet de conventions, ce qui paraît évident, c'est la grande simplicité des problèmes que nous rencontrons en essayant de traiter les différents aspects de la réglementation des armements. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas le désarmement unilatéral, mais seulement la réglementation collective des armements et des forces armées. Nous savons par expérience qu'il est dangereux de compter sur un système de réglementation qui n'est pas appliqué collectivement. L'institution d'un système de réglementation efficace consiste essentiellement à trouver des mesures internationales efficaces de contrôle et de garantie susceptibles de protéger les Etats respectueux de leurs obligations contre les risques de violations ou de subterfuges. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'un pays quelconque accepte jamais un système de réglementation des armements et des forces armées s'il n'est pas convaincu que les mesures internationales pré-

In our view, the field of atomic energy is a test case. Unless we are able to devise safeguards which the nations of the world will feel are adequate to protect them against the use of atomic weapons, they will have no security. On the other hand, if we can devise an international system with the necessary safeguards to protect us from atomic weapons, the problem of applying these same principles to the lesser weapons should not prove of insurmountable difficulty.

We therefore feel that the Council should devote all its efforts to securing substantial progress in the field of atomic energy before it considers other phases of the regulation of armaments, such as the elimination of other weapons adaptable to mass destruction, and also to the regulation of conventional weapons and equipment of armed forces.

The Security Council has recently received from the Atomic Energy Commission its first preliminary report setting forth the basic principles which it feels are essential to the effective international control of atomic energy. This report will appear on the provisional agenda of an early meeting of this Council. In our view, the consideration of this report, with its recommendations and findings, should be the first action of the Security Council in response to the General Assembly resolution.

Paragraph 4 of the General Assembly resolution recommends:

"That the Security Council expedite consideration of the reports which the Atomic Energy Commission will make to the Security Council . . ."

The purpose of the resolution which was introduced by the United States delegation on 31 December of last year is to carry out this recommendation of the General Assembly and give first priority to consideration of the Atomic Energy Commission's report. I hope the Council will agree, as a result of its present discussion of the General Assembly's resolution, that it should take up consideration of the Atomic Energy Commission's report at an early date, before attempting to engage in any of the other phases of disarmament referred to in the General Assembly's resolution.

The Atomic Energy Commission has worked for months to produce this first report. It appears to us not only natural but proper that the Security Council should decide to deal with these findings and recommendations for atomic energy control before attempting to deal with related matters which are of subsidiary importance.

The General Assembly resolution, as the

vues de contrôle et de garantie sont véritablement efficaces. Jamais un système de cette nature, grâce auquel les Etats respectueux de la loi internationale resteraient faibles et sans défense en face d'une agression, ne pourra contribuer à la paix et à la sécurité mondiales.

A notre avis, le domaine de l'énergie atomique fournit un cas de jurisprudence. Tant que nous n'aurons pas défini des garanties que les nations du monde jugeront suffisantes comme protection contre l'emploi des armes atomiques, ces nations ne se croiront pas en sécurité. D'autre part, si nous pouvons trouver un système international comportant les garanties indispensables pour nous protéger contre les armes atomiques, il n'y aura certes pas de difficultés insurmontables dans l'application des mêmes principes aux armes moins redoutables.

Nous estimons donc que le Conseil devrait consacrer tous ses efforts à réaliser des progrès substantiels dans le domaine de l'énergie atomique avant d'aborder les autres phases de la réglementation des armements, tels que l'élimination des armes autres que l'énergie atomique, des armes susceptibles d'être utilisées pour la destruction massive, ainsi que la réglementation des forces armées et des armes et installations faisant l'objet de conventions.

Le Conseil de sécurité a récemment reçu de la Commission de l'énergie atomique un premier rapport préliminaire qui expose les principes fondamentaux indispensables, à l'avis de la Commission, pour établir un contrôle international efficace de l'énergie atomique. Ce rapport figurera à l'ordre du jour provisoire d'une prochaine séance du Conseil. Selon nous, c'est l'examen de ce rapport, avec les recommandations et les conclusions qu'il contient, qui devrait constituer la première mesure prise par le Conseil de sécurité pour donner suite à la résolution de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 4 de sa résolution, l'Assemblée générale recommande:

"Que le Conseil de sécurité examine sans délai les rapports que la Commission de l'énergie atomique doit présenter au Conseil de sécurité . . ."

L'objet de la résolution déposée par la délégation des Etats-Unis, le 31 décembre de l'an passé, est de mettre en œuvre cette recommandation de l'Assemblée générale et de faire examiner de toute urgence et par priorité le rapport de la Commission de l'énergie atomique. J'espère que le Conseil reconnaîtra, à la suite de son actuelle discussion sur la résolution de l'Assemblée générale, qu'il devrait procéder rapidement à l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique, avant de chercher à s'engager dans toute autre phase du désarmement visée dans la résolution de l'Assemblée générale.

La Commission de l'énergie atomique a travaillé pendant des mois pour établir ce premier rapport. Il nous paraît non seulement naturel mais juste que le Conseil de sécurité décide d'examiner les conclusions et les recommandations relatives au contrôle de l'énergie atomique avant d'aborder les autres questions connexes qui sont d'une importance secondaire.

Dans l'esprit de la délégation des Etats-Unis

United States delegation views it, reflects the understanding of the General Assembly that the highest priority would be assigned to the problem of securing atomic energy control.

Paragraph 2 of the General Assembly resolution recommends:

"... that the Security Council give prompt consideration to formulating the practical measures, according to their priority, which are essential to provide for the general regulation and reduction of armaments and armed forces..."

The course of the debates in the General Assembly, as well as the final resolution which was unanimously approved, give us, we think, ample evidence that this was the general understanding.

Mr. James F. Byrnes, the Secretary of State of the United States, in his speech before the General Assembly on 13 December, clearly expressed this understanding. I should like to quote only one paragraph from his speech, which reads as follows:

"... But in meeting the problems of disarmament, first things should come first. The first task which must be undertaken is the control of atomic energy to ensure that it will be used only for human welfare and not for deadly warfare. There are other weapons of mass destruction, but unless we can meet the challenge of atomic warfare, the most dreadful weapon ever devised, we can never meet the challenge of these other weapons."

Secretary Byrnes' speech includes numerous other passages which reiterate the understanding of the United States that first priority is to be given to the control of atomic energy.

I do not recall that any member of the General Assembly took issue with the statements which Secretary Byrnes made in this respect. Furthermore, paragraph 8 of the General Assembly resolution specifically states:

"Nothing herein contained shall alter or limit the resolution of the General Assembly passed on 24 January 1946, creating the Atomic Energy Commission."

I venture to hope that what appears to me to be the common sense of this position will likewise appeal to other members of the Council, and, I hope, to the world in general.

The United Nations have spent nearly a year formulating the general principles which would make possible effective international control of atomic energy. After great effort, ten of the twelve nations represented on the Atomic Energy Commission have been able to reach agreement on certain fundamental principles which they believe would form the basis for an effective system of international control. Representatives of two countries on the Atomic Energy Commission, however, found themselves unable to agree to these principles. One of these countries is a

la résolution de l'Assemblée générale signifie qu'il fallait faire passer avant toute chose le problème du contrôle de l'énergie atomique.

Au paragraphe 2 de sa résolution, l'Assemblée générale recommande:

"... Au Conseil de sécurité de mettre rapidement à l'étude l'élaboration, selon leur ordre d'urgence, des mesures pratiques qui sont indispensables pour réaliser la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées..."

Les débats à l'Assemblée générale, de même que la résolution finale, qui a été approuvée à l'unanimité, prouvent amplement, pensons-nous, que c'était bien là le sentiment général.

M. James F. Byrnes, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale le 13 décembre, a clairement exprimé ce sentiment. Je voudrais citer seulement le passage suivant de ce discours:

"... Toutefois, en abordant les problèmes que pose le désarmement, il faut commencer par le commencement. La première tâche que nous devons entreprendre c'est d'établir le contrôle de l'énergie atomique, afin que celle-ci ne soit utilisée que pour assurer une vie heureuse à l'humanité et non pour l'entraîner dans une guerre mortelle. Il y a d'autres armes de destruction massive, mais si nous ne pouvons pas relever le défi quand il s'agit de la bombe atomique, l'arme la plus épouvantable qu'on ait jamais inventée, nous ne pourrons jamais non plus le relever quand il s'agira des autres armes."

Le discours du Secrétaire d'Etat Byrnes contient de nombreux autres passages où il confirme que les Etats-Unis se rendent compte que le contrôle de l'énergie atomique doit être étudié d'urgence et avant tout autre problème.

Aucun membre de l'Assemblée générale, que je sache, n'a mis en question les déclarations que le Secrétaire d'Etat Byrnes a faites à cet égard. En outre, l'Assemblée générale déclare expressément au paragraphe 8 de sa résolution:

"Aucune des dispositions contenues dans la présente résolution ne modifiera la résolution de l'Assemblée générale, adoptée le 24 janvier 1946, instituant la Commission de l'énergie atomique, ou n'en limitera la portée."

Je me permets d'espérer que ce qui, dans cette position, m'apparaît comme le bon sens même, suscitera également l'intérêt des autres membres du Conseil ainsi que, je le souhaite, de l'opinion publique mondiale en général.

Il a fallu aux Nations Unies presque un an pour parvenir à formuler les principes généraux qui rendraient possible le contrôle international efficace de l'énergie atomique. Après de grands efforts, dix pays sur les douze représentés au sein de la Commission de l'énergie atomique ont été en mesure de se mettre d'accord sur certains principes fondamentaux qui, croient-ils, formeront la base d'un système efficace de contrôle international. Cependant, les représentants de deux pays membres de la Commission de l'énergie atomique n'ont pas cru pouvoir approuver

major Power and a permanent member of the Security Council. The agreement of this member will clearly be essential before the world can have any hope of creating an effective system of atomic energy control.

I must reiterate that I cannot believe that any progress can be made in any of the less important fields of general reduction of armaments until the major issues involved in atomic energy control have been resolved.

I have a feeling of optimism as to the outcome of the Security Council's consideration of the Atomic Energy Commission's report, and I am confident that if this matter is dealt with in the same spirit which animated the discussion and final vote on the General Assembly's disarmament resolution a month or so ago, we shall be able to reach conclusions of real importance which will hold great hope for the future of the world.

Again I urge and request my colleagues at this table to take first things first. Upon conclusion of the Security Council's consideration of the Atomic Energy Commission's report, there will remain ample time to consider what further steps the Council could appropriately take in response to the General Assembly resolution.

I must point out what I think should be obvious. The United States has always been a leader in the field of peaceful settlement of disputes and of the reduction and regulation of armaments. The United States has never interposed delay in disarmament for its own sake. The United States does not wish to take any action which will delay the universal disarmament and universal collective control we all desire. We cannot, however, be accused of desiring to delay disarmament in order that we may remain armed, simply because we do not agree that the whole problem should be discussed at one time.

If agreement is reached on the control of atomic energy and an adequate system of safeguards and controls is set up and enforced, the other phases of disarmament will, I venture to say, become a minor problem. The fact that the problem of reaching an agreement on control of atomic energy is a difficult one, that it has seemed to be hopeless at moments, is no reason why we should evade the issue now. If it is the most important problem existing before the civilized world today, it should be clung to and worked at until we reach an agreed solution.

The United States will do its full part in promoting and carrying out a universally accepted and agreed-upon scheme for the regulation and reduction of armaments and armed forces. We only ask you, and I beg you again, to consider seriously the United States position regarding the priorities in this question.

ces principes. L'un de ces pays est une grande Puissance, membre permanent du Conseil de sécurité. L'accord de ce membre est manifestement indispensable pour que le monde puisse avoir quelque espoir de voir s'instituer un système efficace de contrôle de l'énergie atomique.

Je ne peux pas croire, je dois le répéter, qu'il soit possible de faire des progrès dans l'un quelconque des domaines moins importants de la réduction générale des armements, tant que n'auront pas été résolues les questions primordiales que pose le contrôle de l'énergie atomique.

J'éprouve un sentiment d'optimisme en ce qui concerne le résultat de l'examen par le Conseil de sécurité du rapport de la Commission de l'énergie atomique et je suis sûr que si cette question est traitée dans le même esprit qui, il y a un mois environ, animait la discussion et le vote final sur la résolution de l'Assemblée générale relative au désarmement, nous serons en mesure d'aboutir à des conclusions d'une réelle importance qui justifieront un grand espoir pour l'avenir du monde.

Je prie de nouveau avec insistance mes collègues du Conseil de commencer par le commencement. Lorsque le Conseil de sécurité aura terminé l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique, il aura amplement le temps d'envisager les autres mesures qu'il pourrait prendre en temps et lieu pour répondre à la résolution de l'Assemblée générale.

Je dois faire remarquer ce qui, selon moi, devrait être l'évidence même. Les Etats-Unis ont toujours joué un rôle directeur dans le domaine tant du règlement pacifique des différends que de la réduction et de la réglementation des armements. Les Etats-Unis n'ont jamais cherché à retarder le désarmement dans leur propre intérêt. Ils ne désirent prendre aucune mesure qui retarde le désarmement universel et le contrôle collectif universel que nous désirons tous. On ne saurait cependant, simplement parce que nous n'acceptons pas la discussion du problème en son entier, nous accuser de chercher à retarder le désarmement à seule fin de rester armés.

Si l'accord se réalise sur le contrôle de l'énergie atomique et si un système approprié de garanties et de contrôles est établi et mis en vigueur, les autres phases du désarmement constitueront, je crois pouvoir le dire, un problème secondaire. Le problème qui consiste à réaliser un accord sur le contrôle de l'énergie atomique est difficile et il a semblé sans issue à certains moments; ce n'est pas une raison pour chercher à l'éviter maintenant. C'est au contraire parce qu'il s'agit là du problème le plus important qui se pose aujourd'hui devant le monde civilisé que nous devons nous y attacher et y travailler jusqu'à ce que nous ayons abouti à une solution acceptée d'un commun accord.

Les Etats-Unis joueront complètement leur rôle en vue de l'établissement et de la mise en œuvre d'un système universellement reconnu et accepté de réglementation des armements et des forces armées. Nous vous demandons seulement, j'y insiste à nouveau, d'examiner sérieusement la position des Etats-Unis en ce qui concerne l'ordre d'urgence des différents problèmes qui se posent dans ce domaine.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): The remarks I wish to make will, essentially, support the remarks which you, Mr. President, made to us at the beginning of this meeting.

For the sake of clarity, I have set these forth, in the name of the French delegation, in a draft resolution¹ which has been translated and will shortly be distributed by the Secretariat.

We have at the moment two draft resolutions before us: one submitted by the delegation of the USSR, the other by the United States delegation; there is a certain contradiction between these two drafts as to the order in which we should approach the questions submitted to us.

In this respect, one point appears to me to be certain at the outset: the General Assembly, upon whose resolution our work on disarmament is based, requests us to give prompt consideration to the problem of disarmament and that, thereby it meant the whole problem including atomic disarmament.

Moreover, it appears to me to be equally certain that the General Assembly clearly showed its intention of not allowing the study of atomic disarmament to be delayed by that of general disarmament. The first risk we must avoid is that the study of atomic disarmament might be swamped in the general and much longer study of disarmament and thus suffer delay.

There are many reasons why we should press on as rapidly as possible with the work regarding control of atomic energy without waiting for a general study of disarmament.

The problem of atomic energy is of a very special nature. By reason of its strictly defined scientific character, it raises very special problems, because control of atomic weapons is inseparable from that of atomic production for peaceful purposes, and also because we are dealing with an entirely new industry which, apart from the elementary research stage, in reality exists in one country only. Finally, the particularly destructive effects of the atomic weapon, the enormous danger it constitutes for humanity, and the inhuman character of its use, justify its being outlawed, and make the study of atomic disarmament itself very necessary; no delay ought to be occasioned by the fact that we may engage in other studies on general disarmament.

I would further recall in this connexion the point which was made a short while ago that we have now been working on atomic disarmament for more than six months. We have reached a very advanced stage in this study under more or less encouraging conditions and it would be disappointing and unfortunate if this research were held up in any way.

I wish to remind you that this point of view was maintained by the French delegation before the General Assembly and that I myself spoke

M. PARODI (France): Les observations que je désire présenter vont essentiellement venir à l'appui des observations que vous avez, Monsieur le Président, vous-même développées devant nous au début de cette séance.

Pour les préciser, j'ai rédigé, au nom de la délégation française, un projet de résolution¹ qui a été traduit et qui sera distribué tout à l'heure par le Secrétariat.

Nous sommes actuellement en présence de deux projets de résolution, l'un, de la délégation de l'URSS, l'autre, de la délégation des Etats-Unis: ces deux projets présentent une certaine contradiction quant à l'ordre dans lequel nous devons aborder les questions qui nous sont soumises.

A cet égard, un premier point me paraît certain. C'est que l'Assemblée générale, dont la résolution est à la base de nos travaux sur le désarmement, nous demande de nous saisir rapidement du problème du désarmement et que, par là, elle a entendu l'ensemble de ce problème, y compris le désarmement atomique.

D'autre part, il me paraît également certain que l'Assemblée générale a clairement manifesté son intention de ne pas voir l'étude du désarmement atomique retardée par celle du désarmement en général. Un premier risque, auquel nous devons échapper, serait que l'étude du désarmement atomique ne fût noyée dans l'ensemble d'une étude beaucoup plus longue sur le désarmement et ne subisse, de ce fait, des retards.

Il y a beaucoup de raisons pour que nous poussions, le plus rapidement possible, et sans attendre une étude générale du désarmement, les travaux relatifs au contrôle de l'énergie atomique.

Le problème de l'énergie atomique a un caractère très particulier. Il pose des problèmes très spéciaux, en raison de son caractère scientifique bien délimité, parce que le contrôle de l'arme atomique est inséparable de celui de la production atomique pour des usages pacifiques, et également parce qu'il s'agit d'une industrie toute nouvelle qui, dans la mesure où elle dépasse le simple stade des recherches, n'existe réellement à l'heure actuelle que dans un seul pays. Enfin, les effets particulièrement destructeurs de l'arme atomique, le danger monstrueux qu'elle constitue pour l'humanité et le caractère inhumain de son emploi justifient sa mise hors la loi, et font qu'il est certainement nécessaire de poursuivre l'étude du désarmement atomique lui-même, sans subir aucun délai du fait des autres études que nous pourrions être amenés à entreprendre sur le désarmement en général.

Je rappelle encore, dans ce sens, la raison qui a été développée tout à l'heure, à savoir que nous travaillons sur le désarmement atomique depuis plus de six mois maintenant. Nous avons poussé cette étude jusqu'à un point déjà avancé, dans des conditions somme toute encourageantes, et il serait extrêmement décevant et fâcheux qu'elle fût retardée d'une manière quelconque.

Je rappelle que ce point de vue est celui que la délégation française a soutenu devant l'Assemblée générale et que j'étais moi-même intervenu

¹ See *Official Records of the Security Council*, Supplement No. 2, Annex 7.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Supplément No 2, Annexe 7.

on several occasions to ask that the work on general disarmament should not interfere with that of the Atomic Energy Commission by delaying it in any way. This leads me to say that, conversely, I do not see why the study of atomic disarmament should have to be completed before we begin the study of general disarmament.

It is possible, and for my part I hope so, it is perhaps probable that our work on atomic energy will be concluded first, possibly because it was started first and has already made progress. I sincerely hope that this will be so for the reasons I have just given, for the atomic weapon is a special menace to humanity and its regulation is more necessary than that of any other weapon.

Nevertheless, the study of the other aspects of general disarmament will without doubt be extremely long and extremely complex and will require much work, and I regard it as unfortunate to lose any time in initiating this study.

I am actually not clear as to the difficulty we may encounter. We have before us two matters which can perfectly well be studied simultaneously; it would seem very easy to co-ordinate and synchronize the study of these two subjects.

On the subject of atomic energy, we have to consider a first report submitted by the Atomic Energy Committee. It seems certain that the Security Council will be able to reach early agreement on a large portion of this report. Even if certain portions require longer discussion, we could in any case speedily set the Atomic Energy Commission to work again by approving the first portion of the report before us.

For example, insofar as conventions on the control of atomic production in its various stages are concerned, it seems to me that almost unanimous agreement was reached in the course of the study by the working groups of the Atomic Energy Commission. As the working groups were composed of the actual members of the Security Council, we might easily reach agreement on these points; the Atomic Energy Commission could therefore be speedily given terms of reference enabling it to resume its work for the implementation of at least a part of its report.

As to general disarmament, the object of the proposal submitted to us by the delegation of the USSR is primarily to create a committee with instructions to submit proposals to us. This is not a very original plan of work but it is necessary. We always work through committees. It is the best procedure; and I do not see why we cannot establish this committee promptly and put it to work too; this would not delay our work in other fields.

à plusieurs reprises pour demander que les travaux relatifs au désarmement en général ne vinsent pas gêner ceux de la Commission atomique en les retardant en aucune manière. Cela me met à l'aise pour dire qu'en inversement je ne vois pas pourquoi l'étude du désarmement atomique devrait être achevée avant que nous n'abordions l'étude du désarmement en général.

Il est possible, et je le souhaite pour ma part, il est peut-être probable que nos travaux sur l'énergie atomique aboutiront les premiers, ne serait-ce que parce qu'ils ont commencé les premiers et qu'ils sont déjà avancés. Je souhaite profondément qu'il en soit ainsi parce que, pour les raisons que je viens d'indiquer, l'arme atomique constitue une menace particulière pour l'humanité et que sa réglementation s'impose plus encore que celle d'aucune autre arme.

Cela dit, il n'est pas douteux que l'étude des autres branches du désarmement en général sera extrêmement longue, extrêmement complexe, qu'elle nécessitera beaucoup de travaux, et il me paraît tout à fait fâcheux que nous perdions du temps à mettre cette étude en train.

Je ne vois pas bien, pratiquement, la difficulté en présence de laquelle nous risquons de nous trouver. Nous sommes en présence de deux études qui peuvent fort bien être poursuivies parallèlement; ces deux ordres de travaux me paraissent très faciles à concilier dans une étude simultanée.

Au sujet de l'énergie atomique, il s'agit pour nous d'examiner un premier rapport présenté par la Commission de l'énergie atomique. Il paraît certain que le Conseil de sécurité pourra très rapidement se mettre d'accord sur une très grande partie de ce rapport. Même si certaines parties devaient nécessiter des discussions plus longues, nous pourrions en tout cas très vite remettre en route le travail de la Commission de l'énergie atomique en donnant notre accord à toute une première partie du rapport dont nous sommes saisis.

Par exemple, en ce qui concerne les conventions à préparer sur le contrôle de la production atomique à ses différents stades, il me semble bien qu'un accord s'était réalisé à peu près unanimement au cours des études des organes de travail de la Commission de l'énergie atomique. Comme ces organes de travail étaient composés des membres mêmes du Conseil de sécurité, nous pourrions nous mettre facilement d'accord sur tous ces points; la Commission de l'énergie atomique pourrait recevoir rapidement, de ce fait, un mandat qui lui permette de reprendre son travail pour l'application d'une partie au moins de son rapport.

Quant au désarmement en général, la proposition qui nous a été faite par le représentant de l'URSS vise essentiellement à créer une commission chargée de nous saisir de propositions. C'est une méthode de travail qui n'est pas très originale, mais qui s'impose. Nous travaillons toujours au moyen de commissions. C'est la meilleure manière de procéder; je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas constituer rapidement cette commission et la mettre, elle aussi, au travail, ce qui ne retarderait pas les études que, d'autre part, nous aurions à poursuivre.

As I have already said, I am particularly gratified to find myself in agreement with the proposals which the President made at the beginning of this meeting. I believe that we could well combine the two studies and find a procedure enabling us simultaneously to start work on the report on atomic energy and to create a committee on disarmament and set it to work.

I would like to add a few comments on the other questions of procedure which may arise. In this connexion I am perhaps overstepping our agenda a little, but I would like to explain the draft resolution, which I shall ask the Secretariat to distribute shortly, and avoid having to speak again on these questions.

As regards general disarmament, the question arises whether the Security Council will have to define the general principles of the action required of the committee to be set up. This would obviously lead to longer and more difficult discussion. It would certainly be desirable if we could, when establishing the committee, give it precise terms of reference; but I would point out that the General Assembly's resolution of 14 December is already a sound basis for work and states the purposes very precisely.

Moreover, the committee on disarmament to be set up by us will be a working body of the Security Council. Since it will consist of representatives of the same States as those members of the Security Council we might, as a first step in its work, ask it to define the general principles guiding its operations. These principles might be submitted promptly to the Security Council; this method would thus obviate a loss of time.

We must also determine how this committee is to be constituted. I think it must include all the members of the Security Council and representatives of the Military Staff Committee. The committee itself would later be free to admit whatever technical experts it may deem advisable.

Another point is the time limit of the terms of reference granted to the committee by the USSR resolution. This period of one, two or three months at the most seems to me very short. It would, I believe, be quite impossible to ask the committee to adhere to it, if it is meant to achieve anything on the general problem of disarmament within this period.

Finally, I would like to raise a point on which I think we ought to reach a decision as soon as possible. As I have already said, I think representatives of the Military Staff Committee should be included in the committee to be set up. The Military Staff Committee is a permanent body of the United Nations, established by the Charter, one of whose normal functions is to study the disarmament question.

Je suis particulièrement heureux que mes vues s'accordent, comme je l'ai déjà dit, avec les propositions dont le Président nous a saisis au début de cette réunion. Je considère que nous pouvons parfaitement concilier les deux études et trouver une méthode qui nous permettre en même temps d'aborder le rapport relatif à l'énergie atomique et de constituer une commission pour le désarmement et de la mettre à l'œuvre.

Je voudrais ajouter quelques observations sur les autres questions de méthode qui peuvent se poser. A cet égard, je déborde peut-être un peu l'ordre du jour de notre réunion, mais je voudrais à la fois expliquer le projet de résolution que je demanderai au Secrétariat de distribuer tout à l'heure, et m'éviter de reprendre la parole en traitant l'ensemble de ces questions.

Pour ce qui est du désarmement en général, il y a lieu de se demander s'il sera nécessaire que le Conseil de sécurité dégage les principes généraux de l'action à indiquer à la commission qu'il constituera. Cela, évidemment, pourrait conduire à une discussion plus longue et plus difficile. Il y aurait certainement intérêt à ce que nous puissions, en constituant la commission, lui donner un mandat précis; mais je ferai remarquer que la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre constitue déjà une base de travail très sérieuse, et indique des objectifs très précis.

D'autre part, la commission que nous instituerions sur le désarmement serait un organisme de travail du Conseil de sécurité. Nous pourrions donc lui demander, étant donné qu'elle sera composée des représentants des mêmes Etats que ceux qui font partie du Conseil de sécurité, de dégager elle-même, comme une première étape de son travail, les principes généraux suivant lesquels elle devrait ensuite opérer. Ces principes pourraient être soumis rapidement au Conseil de sécurité et cette méthode éviterait ainsi une perte de temps.

Il s'agit également de savoir comment nous devons constituer la commission. Il me paraît nécessaire qu'elle comprenne tous les membres qui font partie du Conseil de sécurité et que des représentants du Comité d'état-major en fassent également partie. Il faudrait ensuite laisser à la commission elle-même le soin de s'adjointre tous les experts techniques qu'elle estimeraient utile de consulter.

Un autre point est celui de la durée du mandat qui, dans la résolution de l'URSS, est imparti à la commission. Ce délai d'un, de deux ou de trois mois au plus, me paraît extrêmement court. Il serait, je crois, tout à fait impossible de demander à la commission de l'observer si l'on entendait qu'elle dût achever, dans ce délai, un travail relatif à l'ensemble du problème du désarmement.

Je voudrais enfin indiquer un point sur lequel nous aurions intérêt, je pense, à prendre parti aussitôt que possible. Comme je l'ai dit, il me semble nécessaire que des représentants du Comité d'état-major fassent partie de la commission que nous devons constituer. Le Comité d'état-major est un organe permanent des Nations Unies institué par la Charte et qui a précisément dans ses attributions normales d'examiner la question du désarmement.

I think we might instruct the committee to be established to study the disarmament question, to determine what matters should be specially submitted to the Military Staff Committee, as well as those on which it might be advisable to consult other United Nations organs. It is very probable, for example, that we shall have to ask for the assistance of the Economic and Social Council on some questions.

It seems to me that we could ask the committee to deal with this point specially. I also think that we can go further now and ask the Military Staff Committee to consider two other points, which you, Mr. President, have already raised in connexion with the resolution submitted by the Australian delegation.

I think we should ask the Military Staff Committee to speed up the work with which it was entrusted a year ago and to complete it within a period which we might fix at three months, as provided for in the USSR resolution regarding the implementation of Article 43 of the Charter.

We might also ask this Committee to submit proposals to us concerning the implementation of the last but one sub-paragraph of paragraph 7 of the General Assembly's resolution: the recommendation for the progressive and balanced withdrawal of armed forces stationed in enemy territories, as well as the resolution on information to be furnished on this subject. It seems to me normal that the Military Staff Committee should be requested to make a study of the information which the various States concerned may be called upon to furnish.

These are the few observations I felt bound to make. They appear in a draft resolution drawn up by my delegation which will be distributed to you now.

The PRESIDENT: Does any other member of the Council desire to speak at this meeting?

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): Mr. President, in the conclusion of your own statement you suggested that the Council should now take up the first item of the agenda, namely, the item relating to document S/231 and agree to adopt the recommendations which the General Assembly has made. As you, yourself, and one or two other representatives have said, the resolution was adopted unanimously by the Assembly and our representatives, as well as the representatives of all our Governments agreed to it; therefore, I suppose we can assume the Council's approval of that resolution.

I deduce that we are, therefore, now engaged on the next item which you have defined as determining the measures necessary to carry out these recommendations. In that respect, we have more than one proposal before us. I am unable to give any definite opinion at this moment on the various proposals, but with regard to the proposal made some days ago by the representa-

Je pense que nous pourrions charger la commission qui serait instituée pour étudier la question du désarmement de déterminer les études qui seraient plus spécialement à soumettre au Comité d'état-major, ainsi que celles qu'il pourrait être utile de demander à d'autres organismes des Nations Unies. Il est très vraisemblable, par exemple, que nous devrons demander l'appui du Conseil économique et social pour certaines questions.

Il me semble que nous pourrions demander à la commission de traiter spécialement ce point. Je pense aussi que nous pouvons dès maintenant aller plus loin et demander au Comité d'état-major d'étudier deux autres points, ceux-là mêmes que vous avez déjà soulevés, Monsieur le Président, dans la résolution présentée par la délégation australienne.

Je crois que nous devrions demander au Comité d'état-major d'accélérer les travaux dont il a été chargé il y a une année et de les terminer dans un délai que nous pourrions fixer à trois mois, comme il est prévu dans la résolution de l'URSS concernant l'application de l'Article 43 de la Charte.

Nous pourrions également demander à ce Comité de nous présenter des propositions en ce qui concerne l'application de l'avant-dernier alinéa du paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée générale. Il s'agit de la recommandation relative au retrait progressif et équilibré des forces stationnées en territoires ex-enemis, ainsi que de la résolution concernant les renseignements à fournir à cet égard. Il est normal, me semble-t-il, que le Comité d'état-major soit invité à faire une étude sur les renseignements que les différents Etats intéressés pourront être appelés à fournir.

Voilà les quelques observations que je tenais à présenter. Elles figurent dans un projet de résolution rédigé par ma délégation qui va vous être distribué maintenant.

The PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Y a-t-il un autre membre du Conseil qui désire prendre la parole au cours de cette séance?

Sir Alexander CADOGAN (*Royaume-Uni*) (*traduit de l'anglais*): A la fin de votre propre déclaration, Monsieur le Président, vous avez proposé au Conseil de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour, à savoir celui qui se rapporte au document S/231, et d'adopter d'abord les recommandations que l'Assemblée générale a faites au Conseil de sécurité. Comme vous-même et un ou deux représentants l'avez fait remarquer, la résolution a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée. Nos représentants, en tant que représentants de tous nos Gouvernements, y ont donné leur adhésion, et nous pouvons donc, je pense, présumer que le Conseil l'adoptera également.

J'en conclus donc que nous discutons maintenant le point suivant qui, à votre avis, doit déterminer les mesures à prendre en vue de donner effet à ces recommandations. Nous nous trouvons ici devant plusieurs propositions. Il m'est impossible en ce moment de donner un avis précis sur ces diverses propositions, mais je voudrais demander au représentant de l'URSS quelques

tive of the USSR, I should like to ask him if he could give us some further information.

In general, the idea of the committee, as the representative of France has said, is, at some time or other, probably inevitable. We must have a committee as proposed. But, I should like, if the representative of the USSR could give me some idea, to know a little bit more as to how he understands the nature and functions of this committee.

For instance, I suppose that in the first place he has in mind a political or perhaps I should say, a civilian committee. I think that would be the best kind of committee to undertake the general direction of the work. For all technical matters, it would be assisted by and would refer to the Military Staff Committee who could advise it.

Generally speaking, I was in agreement with all that was said by the representative of France, except, possibly, on two points. The first point is that I am not quite sure that it would be desirable actually to add members of the Military Staff Committee to the proposed committee. I should have thought that the Military Staff Committee ought to have been kept separate and confined to giving technical advice, and undertaking tasks allotted to it by the committee. That would mean, of course, that members of the Military Staff Committee would come before the committee from time to time to make their report and so on, but I should have restricted the actual membership of the committee to what I think ought to be civilian representatives of the Governments members of the Security Council. However, perhaps that is not a very important point.

The other point on which I feel some doubt in regard to the French proposal is that the Military Staff Committee should be asked to submit to the Council within a certain time limit recommendations concerning the application of the last but one sub-paragraph of paragraph 7 of the resolution of the General Assembly. The paragraph there referred to, I think, is one which "recommends that Members of the United Nations undertake the progressive and balanced withdrawal, taking account of the needs of occupation, of their armed forces stationed in enemy territories, and the withdrawal without delay of armed forces stationed in the territories of Members without their consent freely and publicly expressed in treaties or agreements consistent with the Charter and not contradicting international agreements."

There may be a certain amount of technical work to be done in connexion with the application of that paragraph. It does seem to me that the main decisions under that paragraph must be political and taken by the Governments. I am not quite sure that the Military Staff Committee could play a very useful and certainly not a leading role in the matter.

Apart from that first view, I should say that the draft French resolution is useful.

Reverting to the USSR proposal, I would like to ask a question of the representative of the USSR. I should like to ask him whether he

renseignements complémentaires au sujet de la proposition qu'il a faite il y a quelques jours.

Il est évident, ainsi que le représentant de la France l'a fait remarquer, que tôt ou tard, la création d'une commission s'imposera. Nous devons créer une commission comme on l'a proposé. Mais je serais reconnaissant au représentant de l'URSS s'il voulait bien nous expliquer de quelle manière il conçoit la nature et le fonctionnement de cette commission.

Je suppose, par exemple, qu'il envisage avant tout une commission politique, ou civile, si je puis dire. A mon avis, ce serait le meilleur genre de commission pour entreprendre la direction générale du travail. Dans les questions techniques, les membres de cette commission pourraient avoir recours au Comité d'état-major, qui les conseillerait.

D'une manière générale, je souscris à tout ce que vient de dire le représentant de la France, à l'exception peut-être de deux points. Tout d'abord, je ne suis pas absolument convaincu qu'il soit souhaitable en fait d'adoindre des membres du Comité d'état-major à la commission que l'on se propose de créer. J'estime que le Comité d'état-major doit rester un organe à part, qu'il doit se borner à fournir des conseils techniques, en s'acquittant des tâches que lui confiera la commission. Evidemment, les membres du Comité d'état-major devraient à l'occasion venir à la commission, notamment pour présenter un rapport. Mais j'estime que seuls les représentants civils des Gouvernements membres du Conseil de sécurité devraient être membres de la commission. Mais ce point n'est peut-être pas très important.

L'autre point de la proposition française qui me laisse quelques doutes, c'est que le Comité d'état-major devrait, dans un délai déterminé, soumettre au Conseil des recommandations tendant à donner effet à l'avant-dernier alinéa du paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée générale. Le paragraphe ici mentionné est, je crois, celui qui recommande aux Etats Membres de procéder, compte tenu des nécessités de l'occupation, au retrait progressif et équilibré de leurs forces stationnées sur les territoires ex-ennemis, et au retrait sans délai de leurs forces stationnées sur les territoires d'autres Etats Membres, sans leur consentement librement et publiquement exprimé dans des traités ou accords compatibles avec la Charte, et ne contredisant pas des accords internationaux.

Il est possible, toutefois, que la mise en application des dispositions de ce paragraphe entraîne un certain travail technique. Mais je crois que les décisions générales prises en vertu des dispositions de ce paragraphe devront être d'ordre politique et relever des Gouvernements. Je ne suis pas absolument certain que le Comité d'état-major puisse jouer là un rôle très utile, et certainement pas un rôle directeur.

Cette première opinion mise à part, j'estime que le projet de résolution français est utile.

Pour en revenir à la proposition de l'URSS, je voudrais poser une question au représentant de l'URSS et lui demander quelques précisions

could indicate with more precision what the terms of reference of the proposed committee might be.

In the first paragraph of his resolution, he defines that task as proceeding with the working out of practical measures for the implementation of the General Assembly decision of 14 December 1946 on the general regulation and reduction of armaments and armed forces and on international control assuring the reduction of armaments and armed forces. That decision, of course, covers a very wide field, including atomic energy. The Atomic Energy Commission already reports to the Council, and I presume that all the work in connexion with the control of atomic energy would be left to the Atomic Energy Commission and would be outside the scope of the proposed new committee. I presume that it is not the intention of the USSR to interpose, as it were, the new committee between the Atomic Energy Commission and the Security Council.

One more observation, which has already been made by the representative of France, concerning time limits. We are all agreed that we must push on with the work of disarmament as quickly as possible. If putting in the time limit contributes toward that, I welcome it; but there is always a disadvantage in fixing a time limit which raises expectations which are subsequently disappointed. The manner in which the USSR proposal is drafted would rather give the impression that the work of this committee would be expected to be completed within three months. I think that is quite out of the question; it is impossible. The French representative, in his draft resolution, has worked it differently. The committee is requested, within the space of not more than three months, to submit to the Security Council the proposals which it may be in a position to formulate. I think that makes it a little bit clearer that this would be in the nature of an interim report. I shall have no objection to stipulating that interim reports must be made at certain stated intervals, but I should like, when we come to drafting the final proposals, to avoid inserting any time limit which would give the impression that the work is going to be completed within a certain period. We would thereby raise too high, the hopes of the public who are watching our work here and we should inevitably create a certain amount of disillusionment as we pass the successive time limits imposed.

The PRESIDENT: I wonder if, at this stage, the Council would be willing to adopt formally the resolution submitted by the General Assembly and then permit the proposals that have been submitted and others that will be submitted to establish the mechanics by which that resolution may be implemented. I myself will have a resolution on behalf of Australia to submit at our next meeting. But I do think that at this stage we might be able to place in order the discussion of this matter by the formal approval of the resolution submitted to us by the Assembly.

au sujet du mandat de la commission proposée.

Au premier paragraphe de sa résolution, il dit que cette commission devrait élaborer des mesures pratiques pour donner effet à la décision prise par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1946, sur la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées, et pour mettre en vigueur le contrôle international assurant cette réduction. Cette décision s'étend évidemment à un champ très vaste, y compris le contrôle de l'énergie atomique. Mais il y a déjà la Commission de l'énergie atomique, qui fait rapport au Conseil, et je suppose que tout le travail lié au contrôle de l'énergie atomique restera du ressort de la Commission de l'énergie atomique dont l'activité serait en dehors des attributions de la nouvelle commission. Je suppose que le représentant de l'URSS n'a pas l'intention d'interposer, si je puis dire, cette nouvelle commission entre la Commission de l'énergie atomique et le Conseil de sécurité.

Encore un mot, et ici je rejoins le représentant de la France au sujet des délais fixés. Nous avons tous été d'accord pour hâter autant que possible le travail de désarmement. Si la fixation d'un délai y contribue, j'en suis heureux, mais il est toujours désavantageux, en fixant des délais, de susciter des espoirs qui soient déçus par la suite. D'après la rédaction de la proposition de l'URSS on pourrait croire que cette commission devrait avoir terminé ses travaux dans un délai de trois mois. Eh bien, moi, je crois qu'il ne peut en être question: c'est impossible. Le représentant de la France, dans son projet de résolution, a fourni une rédaction différente. D'après lui, la commission devra, dans un délai maximum de trois mois, soumettre au Conseil de sécurité les propositions qu'il sera à même de formuler. A mon avis ce texte fait ressortir plus clairement qu'il s'agit là d'un rapport provisoire. Je ne m'oppose pas à ce que l'on parle de la présentation de rapports provisoires à certaines dates déterminées, mais je voudrais, lorsque nous rédigerons nos propositions définitives, que l'on s'abstînt de fixer des délais, susceptibles de faire croire que le travail sera terminé à une date précise. Nous susciterions de trop grands espoirs dans le public qui nous observe et nous lui imposserions sûrement des déceptions, à mesure que s'écouleraient les délais successifs.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me demande si, au point où nous en sommes, le Conseil serait disposé à adopter formellement la résolution qui lui a été présentée par l'Assemblée générale, et à considérer ensuite les propositions qui lui ont été ou qui lui seront présentées afin d'établir les dispositions nécessaires pour donner effet à la résolution qui nous a été transmise par l'Assemblée générale. En ce qui me concerne, je présenterai une résolution au nom de l'Australie à notre prochaine séance. Cependant, au point où nous en sommes, nous pourrions, à mon avis, régler la discussion de cette question en accep-

If there is no objection to that course, I take it that the resolution, as formally submitted to us by the Assembly, is accepted by the Security Council. We shall now proceed to determine how it can be implemented by the practical measures essential to give it effect.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The Security Council should, of course, accept the resolution transmitted to it by the General Assembly. It seems to me that we cannot do otherwise. I thought, however, that we had done so at the last meeting of the Council. How could it be otherwise? Apparently, we decided at the last meeting to consider this resolution, but not to accept it. This is not quite clear to me. I think that on this matter, as on the question of the agenda, this is the second time we are taking a decision.

If anyone doubted, or still doubts, that at the last meeting of the Council we decided only to include the question in the agenda, but not to accept this resolution, then we can take the second decision which you propose. However, I thought that we had already decided to accept this resolution.

The PRESIDENT : I think it will be agreed that when an agenda is placed before a meeting, it still leaves the right to the members to determine whether it will accept, reject or amend, or deal in whatever way it may, with any of the matters which may be submitted on that agenda.

This matter was submitted to this Council, but until such time as the Council itself has formally accepted the resolution, it seems to me to leave undone something that requires to be done formally. That was why I felt I had to put the thing quite in order and to ensure proper procedure, and I will submit it to the Council in that way.

Mr. LANGE (Poland) : I think it goes without saying that since the resolution of the General Assembly was adopted unanimously, all the members of this Council consider themselves bound by the provisions of that resolution. Notwithstanding, I think it may be desirable that we pass a formal resolution in which we declare that the Security Council accepts the recommendations to the Council which are contained in the resolution of the General Assembly.

I think there are two reasons for adopting such a formal resolution. One of these is legal. We already faced this problem when we had the resolution of the General Assembly concerning admission to membership. The view which was then held was to accept that resolution, though the Security Council is not automatically bound to accept recommendations of the General Assembly. Therefore, it will help to remove

tant formellement la résolution qui nous a été proposée par l'Assemblée.

Si personne ne s'oppose à cette procédure, j'en conclurai que la résolution, formellement soumise par l'Assemblée, est acceptée par le Conseil de sécurité. Nous allons maintenant décider comment nous devrons élaborer les dispositions pratiques indispensables pour donner effet à cette résolution.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : De toute évidence, le Conseil de sécurité doit adopter la résolution qui lui a été renvoyée par l'Assemblée générale. Il me semble qu'il ne peut en être autrement. Cependant, j'avais l'impression que nous l'avions déjà fait lors de la dernière séance du Conseil. Comment pouvait-il en être autrement? Il apparaît que nous avions décidé, lors de la dernière séance, de procéder à l'examen de cette résolution, mais non de l'adopter. Tout cela ne me paraît pas très clair. Il me semble que sur cette question, comme sur celle de l'ordre du jour, nous prenons une décision pour la deuxième fois.

Si des doutes avaient pu exister dans l'esprit de certains membres et si ces doutes existent encore sur le point de savoir si nous avons décidé, lors de la dernière séance du Conseil, d'inclure seulement cette question dans l'ordre du jour, sans toutefois adopter cette résolution, il est alors possible de prendre la deuxième décision que vous proposez. J'avais cependant l'impression que nous avions déjà décidé d'adopter cette résolution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Tout le monde, je pense, est d'accord sur le point que, lorsqu'un ordre du jour est présenté à une réunion, les membres gardent le droit d'accepter, de rejeter, de modifier ou de traiter, de toute autre manière, un point quelconque à l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil a été saisi de cette question, mais jusqu'à ce qu'il accepte lui-même formellement la résolution, il reste, à mon avis, à remplir une formalité qui n'a pas encore été remplie. J'ai donc pensé que je devais respecter l'ordre et suivre une juste procédure. C'est pourquoi je soumets la question au Conseil.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*) : Je crois, puisque la résolution de l'Assemblée générale a été adoptée à l'unanimité, qu'il va de soi que tous les membres du Conseil se considèrent comme liés par les dispositions de cette résolution. Néanmoins, il serait, à mon avis, souhaitable que nous adoptions une résolution formelle déclarant que le Conseil de sécurité accepte les recommandations qui sont faites et qui sont contenues dans la résolution de l'Assemblée générale.

Il y a deux raisons, je une est d'ordre juridique, en faveur de l'adoption de cette résolution. La question s'est déjà posée lorsque nous avons eu affaire à la résolution de l'Assemblée générale sur l'admission à la qualité de membre. Vous avez alors été d'avis d'adopter cette résolution, bien que le Conseil de sécurité ne soit pas automatiquement forcé d'accepter les recommandations de l'Assemblée générale.

all legal doubts if we adopt a formal resolution to the effect that we consider ourselves bound by the recommendations contained in the resolution of the General Assembly. In addition, there is a political reason which makes this action advisable, namely, it is rather important that the Security Council manifest to the world that the purposes and recommendations which are contained in the resolution regarding disarmament coincide with the objectives which we wish to attain.

The PRESIDENT: Do I take it then that it is the wish of the Council that we formally register the acceptance by the Council of the resolution of the General Assembly on the principles governing the general regulation and reduction of armaments? Since there is no objection, it is adopted.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Since it is considered that we did not take such a decision at the last meeting, we should, of course, take this decision at the present meeting.

The PRESIDENT: We will continue today's discussion at such time as the Council may choose at a later meeting. The members of the Council consider this an appropriate time to adjourn the discussion, and I now adjourn the Council, which will meet again at 3 p.m. tomorrow afternoon.

The meeting rose at 6.10 p.m.

Par conséquent, nous contribuerons à écarter tous les doutes de caractère juridique si nous adoptons une résolution formelle déclarant que nous nous considérons liés par la recommandation contenue dans la résolution de l'Assemblée générale. De plus, une autre raison, politique celle-là, rend cette mesure particulièrement opportune: il importe, je crois, que le Conseil de sécurité fasse connaître au monde que les buts et les recommandations qui sont contenus dans la résolution sur le désarmement coïncident avec les objectifs que nous voulons nous-mêmes atteindre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dois-je comprendre alors que le Conseil exprime le désir d'accepter et d'enregistrer formellement la résolution de l'Assemblée générale concernant le principe d'une réglementation et d'une réduction générales des armements? Puisqu'il n'y a pas d'objection, la résolution est adoptée.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si l'on estime que nous n'avons pas pris cette décision lors de la dernière séance, nous devons, de toute évidence, prendre cette décision au cours de la présente séance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous reprendrons la présente discussion au jour et à l'heure que le Conseil choisira pour une prochaine séance. Les membres du Conseil estiment que l'on peut maintenant suspendre la discussion. Je lève donc la séance, et le Conseil se réunira de nouveau demain après-midi, à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 10.